



**CONSEIL GENERALE
LUINS**

**Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire
Conseil Général de Luins – 7 décembre 2023**

1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance, il est 19h35.

La Secrétaire procède à l'appel : 37 membres présents sur 61, 17 excusés.

Le président lit l'ordre du jour et met ce dernier au vote. **Accepté à l'unanimité.**

Le Président met en discussion le PV du 12.10.2023, date du dernier conseil. Pas de remarque.
Nous passons au vote. **Le PV du dernier conseil est accepté à l'unanimité.**

2. Nomination d'un membre de la commission Ad'Hoc

Le Président explique qu'il faut remplacer Mme M. Clerc qui a démissionné. **M. Sébastien Gachet** se propose, pas d'autre candidat. **Il est acclamé par l'Assemblée.**

3. Nomination d'un membre délégué du Conseil général au Conseil Région de Nyon

Mme Clerc ayant démissionné, Mme Fl. Ursenbacher souligne l'importance des deux voix lors des votes pour notre commune. Mme M. Clerc précise que le poste est très intéressant, Mme Fl. Ursenbacher est là pour coacher le futur candidat. Mme T. Courvoisier propose M. Nicolas Berthet, ce dernier décline l'offre. M. JM Grüninger demande en quoi consiste ce poste, Mme Ursenbacher répond qu'il y a quatre séances par année.

M. Grüninger accepte d'être le membre recherché. Il est acclamé par l'Assemblée.

4. Préavis 9-2023 – Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovant pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 55'620.00

Mme Fl. Ursenbacher explique qu'il est important de continuer ce plan de mobilité régional, initialement prévu pour cinq ans en 2010. Ce plan vise à améliorer les horaires, la correspondance bus et trains ainsi qu'un enjeu écologique. Notre ligne 835 et 836 devrait passer à une alternance de toutes les 30 minutes. M. Philippe Sordet demande si les communes participent financièrement individuellement. Mme Ursenbacher répond que toutes les communes participent. M. Sordet trouve que les communes qui se trouvent en milieu de parcours devraient payer plus au prorata de la distance qui les sépare de la destination. Il parle aussi du montant élevé alloué au poste marketing (équivalent à 15% du budget). Mme Ursenbacher dit qu'il est important de mettre en avant la mobilité douce.

Le rapporteur de la Commission des finances, Mme P. Hauser parle de la fin de la période précédente de l'organisation des transports publics du district de Nyon, le Conseil Intercommunal de la Région de Nyon a validé le préavis pour l'engagement d'un nouveau fonds pour une mobilité collective et innovante pour la nouvelle période 2024-2034. C'est pourquoi le Conseil Intercommunal a sollicité les communes pour une participation financière. Actuellement nous payons CHF 5.00 par habitant, par la

suite nous payerions CHF 9.00. La Région a identifié trois axes de travail : Axe 1 : exploitation, Axe 2 : marketing, Axe 3 : innovation. Le nouveau programme et ses fonds affectés couvriront une période de 10 ans, soit trois législatures. Le Conseil doit donner son accord pour ce projet nécessaire et ambitieux pour la vie de nos habitants. La Commission des finances recommande d'accepter ce préavis 9-2023, tel que présenté. Pas de question.

Nous passons au vote : ce préavis 9-2023 est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

5. Préavis 10-2023 – Budget 2024

M. O. Dutruy relève le déficit d'environ CHF 300'000.00, préoccupant.

Le rapporteur de la Commission des finances, Mme P. Hauser, explique que la Municipalité in corpore a répondu à toutes leurs questions. Chaque membre de l'exécutif a pu apporter un éclairage personnel. Après son relooking, la présentation du budget est plus compréhensible et claire. La C.F. tient à relever que le montant de CHF 1'704.428.00, correspondant à la péréquation intercommunale, la police et la prévoyance sociale sont des charges cantonales incompressibles, dont la Commune n'a pas la maîtrise.

M. JM Grüninger demande si l'on dispose de réserves pour éponger ce déficit. M. O. Dutruy répond que les réserves que nous avons, ne devraient pas être affectées au déficit.

Nous passons au vote. Le préavis 10-2023 concernant le budget 2024 est accepté à l'unanimité.

6. Communication des délégués Conseil Général auprès des associations EnJeu et ORPC

M. M. Melly, délégué auprès d'EnJeu, nous informe que lors de l'Assemblée du 29.11.2023, le budget 2024 a été accepté. Ils ont eu des informations concernant le Bâtiment B du Martinet, bâtiment de la piscine, qui a 50 ans, beaucoup d'efforts ont été fournis afin de maintenir ce bâtiment en état de fonctionnement.

M. A. Galera, délégué auprès de l'ORPC, nous informe que le budget 2024 de ce dernier a été accepté.

7. Communications de la Municipalité

Mme I. Gachet nous informe qu'en ce jour du 7.12.23, l'achat de l'immeuble de la laiterie a été finalisée. Cette transaction sera exonérée des droits de mutation, soit une économie de CHF 17'000.00.

Samedi 9.12.23, le Téléthon n'aura pas de stand à Luins, mais dans les villages de Vinzel, ainsi qu'à Gilly et Dully.

Elle informe de la date de l'Apéro du Nouvel-An, qui aura lieu le 11.1.2024, au foyer de la salle communale.

M. G. Favre informe que l'entreprise Liaudet-Pial a procédé à la vérification de diverses canalisations au village. Le coût est pris en charge par la Commune.

Mme FI. Ursenbacher explique que le 17.12.2023, nous aurons une centenaire en la personne de Mme Rosette Marguerat. Elle l'a rencontrée à l'EMS de Bellevue. Leurs échanges ont été plein d'émotions, que de souvenirs à se remémorer.

M. O. Dutruy nous informe que Mme Christel Peter, boursière, a remis sa démission au 29.2.2024. Il lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Il donne le P.R.U., point de rencontre d'urgence en cas de pénurie d'électricité, qui est le local de la Voirie, à côté du caveau. Il parle aussi de l'acquisition d'une génératrice pour le prix de CHF 5'000.00, qui a déjà été utilisée lors du 1^{er} août.

A la suite du refus du crédit d'étude au dernier conseil d'octobre, le projet de rénovation de l'Auberge va être remis à jour et sera présenté à nouveau au Conseil prochainement.

Tous les membres de l'exécutif s'unissent afin de souhaiter à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

8. Propositions individuelles et divers

M. M. Melly tient à remercier pour la remise en service de l'éclairage défectueux depuis une année, aux Porrades.

Pour donner suite à sa requête au dernier conseil M. Melly demande si la remise de la lumière entre 23h00 et 05h00 est à l'ordre du jour. M. O. Dutruy lui répond qu'après en avoir discuté en municipalité, la lumière ne sera pas remise.

M. Melly demande ce qu'il en est concernant l'installation de l'eau et de la lumière à la déchetterie. Mme I. Gachet répond qu'il faudra faire une fouille pour l'eau ; pour des raisons logistiques, il faut attendre la fin du chantier d'EnergEÔ. Concernant le branchement à l'électricité, on ne pourra pas le faire depuis l'entreprise Biscotte. Il faudra envisager une génératrice qui serait assez puissante pour alimenter à la fois la lumière et un compacteur de cartons.

M. Grüninger demande si l'on ne pourrait envisager du solaire qui serait plus dans l'ère du temps. Mme I. Gachet répond qu'elle va en discuter avec ces collègues de Vinzel et Bursins.

Mme P. Hauser remercie Eduardo d'avoir remis en état le miroir près de la fontaine en Combes. Elle remercie également le Père Noël pour le sapin installé au chemin des Combes.

M. S. Gachet regrette que des gens viennent se faire assermenter pour pouvoir prendre la parole au conseil, et ensuite ne reviennent plus. M. Ch. Bachofen le déplore également.

M. M. Bubloz tient à remercier la Municipalité de maintenir la sortie en été et le Noël des Aînés.

M. Cl. Gaignard demande combien va coûter l'intervention de l'entreprise Liaudet-Pial ? M. G. Favre parle d'un montant se situant entre CHF 20'000.00 et CHF 30'000.00.

M. Wettstein demande si l'argent économisé par l'exonération des droits de mutation (Immeuble de la laiterie) sera réinvesti. Mme. I. Gachet répond que pour l'instant rien n'a été décidé. M. Cl. Gaignard précise que le montant économisé ne peut pas être utilisé à des travaux d'entretien, dès le moment où ce n'est pas mentionné dans le préavis.

M. M. Melly remercie pour les réponses apportées concernant la déchetterie.

Par contre, il a pu constater le piteux état de la cabane forestière, mousse sur le toit, creux du feu tel un amas de cailloux, fontaine cassée. M. O. Dutruy répond que pour la fontaine, au vu du fait qu'il n'y a plus assez d'eau, la fontaine en bois sèche et se fend ; il va se renseigner s'il y a une source, un peu plus haut ainsi que sur le coût pour amener de l'eau. Il rappelle aussi que la cabane a 25 ans. Les tavillons sont devenus poreux et difficiles à nettoyer. M. Melly explique que pendant son mandat de municipal, ils utilisaient un rablet pour gratter les tavillons.

M. S. Gachet se propose, à titre gracieux, de fabriquer un fonds en métal pour la fontaine et de procéder au nettoyage du toit.

Le Président donne les dates **des Conseils Généraux de 2024** :

13 juin
10 octobre
12 décembre

Le Président informe l'assemblée que le jour du prochain conseil, soit le 13.6.24, à 18h00, il y aura une intervention de Mme le préfet Chantal Turin et d'une juriste cantonale, pour communiquer des informations concernant le rôle des membres du Conseil, du bureau du Conseil, de la Municipalité et

des membres des commissions. Cette séance est ouverte à toutes et tous. Le Conseil aura lieu, comme prévu à 19h30, ce même jour.

Les prochaines dates de votation : 3 mars 2024 (deux objets fédéraux)

9 juin 2024 (quatre objets fédéraux)

Le Président remercie tous les membres pour leur présence. Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Il invite l'Assemblée à la traditionnelle fondue.

Il clôture la séance, il est 20h45.



Le Président :

Ch. Bachofen

La Secrétaire :

G. Selosse